

Compte rendu de séance

Séance du 1 Décembre 2016

L' an 2016 et le 1 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de CADIOT Olivier Maire

Présents : M. CADIOT Olivier, Maire, Mmes : CASSAR Isabelle, CONSOLARO Jocelyne, SAUNIER Françoise, MM : CLEMENÇON Sébastien, COMTE François, GARNIER Benoît, JOUANIQUE Thierry

Excusé(s) : Mmes : BEAUVOIS Marie-Thérèse, BEAUVOIS Zakia, JACQUIN Annie
Absent(s) ayant donné procuration : Mme BONIN Edith à Mme CONSOLARO Jocelyne
Absent(s) : Mme BACHELARD Adeline, MM : BENZERGUA Frédéric, LABROSSE Julien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 22/11/2016

Date d'affichage : 22/11/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 15/12/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. COMTE François

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - Commune - 2016_CM073
QUESTIONS DIVERSES - 2016_CM074

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 - Commune
réf : 2016_CM073

VU le Code Général des Collectivités locales et notamment ses articles L 1611-1 et suivant et L.2311-1 à L.2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,
VU le vote du budget primitif le 07 avril 2016,

VU la réunion de la commission des finances du 28 novembre 2016,
Monsieur le Maire reprend la présentation des sections Fonctionnement et Investissement du budget supplémentaire de la Commune, en recettes et en dépenses,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
ADOpte à 2 voix **CONTRE** - 1 **ABSTENTION** - 6 **VOIX** pour le budget supplémentaire tel que présenté.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 1)

QUESTIONS DIVERSES
réf : 2016_CM074

M CLEMENÇON Sébastien, souhaite savoir si le locataire du bail de chasse en forêt communale lot n°1 a réussi à atteindre les 30 % de chasseurs de CHAULGNES dans ses actionnaires. Monsieur le Maire lui répond que oui. Les documents seront mis à sa disposition.

Mme CASSAR a été saisi par un habitant de CHAULGNES qui attend de la mairie une réponse concernant le terrain que la commune à acheter en face le stade. Il conteste cet achat car il est héritier de la ferme des précédents locataires dudit terrain et donc des baux qui s'y rattache. M le Maire a pris attache du notaire qui lui a confirmé que cette vente était légale. Une réponse écrite sera adressée.

Complément de compte-rendu:

Mme CASSAR fait remarquer à M le Maire que le quorum est encore une fois atteint grâce aux élus de l'opposition.

En mairie, le 19/12/2016
Le Maire
Olivier CADIOT